



Fiche d'inscription - DEJEPS ASEC

Etat civil

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Département de naissance : Nationalité :

N° de Sécurité Sociale :

Adresse personnelle : N° Voie

Code postal : Ville :

Mail :

Téléphone portable :

Etes-vous en situation de handicap ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci de préciser (si celui-ci nécessite une adaptation de la formation) :

Quel est votre moyen de transport :

Situation de famille : Nombre d'enfants : Age des enfants :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Situation par rapport à l'emploi :

☐ Salarié-e - Structure :

☐ Etudiant-e ☐ Sans emploi ☐ Demandeur-se d'emploi - Identifiant :

Photo
d'identité

Formation & diplômes

Dernière classe scolaire suivie :

Année scolaire : /

Dernier diplôme obtenu :

Année d'obtention :

Cocher la ou les cases correspondant à votre situation :

☐ BAFA : ☐ En cours ☐ Diplômé-e

☐ BAFD : ☐ En cours ☐ Diplômé-e

☐ Diplôme professionnel animation (précisez) :

UC/BC DEJEPS déjà obtenues : ☐ UC1 ☐ UC2 ☐ UC3 ☐ UC4

Exigences préalables (merci de joindre les copies)

Cocher la ou les cases correspondant à votre situation :

☐ Titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation, du sport ou de l'intervention sociale (RNCP)

☐ Titulaire d'un diplôme de niveau 5

☐ Attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 + expérience d'animation de 6 mois

☐ Justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à 1600 heures minimum



Fiche d'inscription - DEJEPS ASEC

Financement de la formation

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ Prise en charge par l'employeur* | ☐ Contrat de professionnalisation* | ☐ France Travail |
| ☐ Pro-A* | ☐ CPF | ☐ Transition pro |
| ☐ Contrat d'apprentissage* | ☐ Financement personnel | |
| ☐ Autre dispositif : | | |

* Pour ces types de financements, merci d'indiquer les éléments ci-dessous.

Personne contact RH :

Nom :	Prénom :	Fonction :
Téléphone :	Courriel :	
Nom de la structure :		
N° SIRET :		
Adresse :		

Règlement Général sur la Protection des Données

☐ J'autorise la Ligue de l'enseignement région Ile-de-France à collecter et traiter mes données personnelles dans le cadre de cette inscription. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion administrative et pédagogique de la formation DEJEPS.

Conformément au RGDP et à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez exercer vos droits auprès de la Ligue de l'enseignement Région Ile-de-France, soit par :

- Courriel à l'adresse : contact@laligueidf.org
- Courrier postal : Ligue de l'enseignement Région Ile-de-France – 23 rue Dagorno – 75012 PARIS

Fait à, le

Signature du candidat

Cachet et signature de l'employeur



Fiche d'inscription - DEJEPS ASEC

Obligation d'honorabilité – Code du sport – Article L212-9

I. – Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article [L. 212-1](#) à titre rémunéré ou bénévole, ou aux articles [L. 223-1](#) et [L. 322-7](#), ni intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives mentionnés à l'article [L. 322-1](#) s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :

- 1° Au [chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal](#), à l'exception du premier alinéa de l'article [221-6](#) ;
- 2° Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article [222-19](#) ;
- 3° Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II ;
- 4° Au [chapitre II du titre Ier du livre III du même code](#) ;
- 5° Au chapitre IV du titre II du même livre III ;
- 6° Au [livre IV du même code](#) ;
- 7° Aux [articles L. 235-1](#) et [L. 235-3 du code de la route](#) ;
- 8° Aux [articles L. 3421-1](#), [L. 3421-4](#) et [L. 3421-6 du code de la santé publique](#) ;
- 9° Au [chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure](#) ;
- 10° Aux articles [L. 212-14](#), [L. 232-25](#) à [L. 232-27](#), [L. 241-2](#) à [L. 241-5](#) et [L. 332-3](#) à [L. 332-13](#) du présent code.

I bis. – Le contrôle annuel des incapacités mentionnées au I du présent article est assuré par la délivrance du bulletin n° 2 du casier judiciaire dans les conditions prévues à l'[article 776 du code de procédure pénale](#) et par l'accès aux informations contenues dans le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes dans les conditions prévues à l'article [706-53-7](#) du même code.

En cas de condamnation prononcée par une juridiction étrangère et passée en force de chose jugée pour une infraction constituant, selon la loi française, un crime ou l'un des délits mentionnés au I du présent article, le tribunal judiciaire du domicile du condamné, statuant en matière correctionnelle, déclare, à la requête du ministère public, qu'il y a lieu à l'application de l'incapacité d'exercice prévue au présent article, après constatation de la régularité et de la légalité de la condamnation, l'intéressé dûment appelé en chambre du conseil.

Les personnes faisant l'objet d'une incapacité d'exercice peuvent demander à en être relevées dans les conditions prévues à l'[article 132-21 du code pénal](#) ainsi qu'aux articles [702-1](#) et [703](#) du code de procédure pénale. Cette requête est portée devant la chambre des appels correctionnels de la cour d'appel dans le ressort de laquelle le requérant réside lorsque la condamnation résulte d'une condamnation étrangère et qu'il a été fait application du deuxième alinéa du présent I bis.

Par dérogation à l'article [133-16](#) du code pénal, les incapacités prévues au présent article sont applicables en cas de condamnation définitive figurant au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes même si cette condamnation n'est plus inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire.

II. – En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

III. – En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive s'il a été définitivement condamné par le juge pénal pour crime ou délit à caractère terroriste.

Conformément aux articles L.212-9 et R.212-2 du Code du Sport, les candidats doivent remplir les conditions d'honorabilité permettant l'encadrement d'activités auprès de publics.

- ☐ Je déclare sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'encadrement d'activités physiques, éducatives ou culturelles.
- ☐ J'autorise la vérification de mon honorabilité par les autorités compétentes.



Fiche d'inscription - DEJEPS ASEC

Pièces à joindre – En qualité scannée

- ☐ La fiche d'inscription avec photos d'identité collée, datée et signée
- ☐ CV
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Copie de pièce d'identité (CNI, Passeport, Carte de séjour) en cours de validité
- ☐ Attestation d'honorabilité complétée et signée
- ☐ La somme de 50,00€ pour les frais d'inscription, non remboursable

Selon votre situation, les pièces justifiant des exigences préalables :

- ☐ Copie du diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation, du sport ou de l'intervention sociale (RNCP)
- ☐ Copie du diplôme de niveau 5
- ☐ Attestation d'un niveau 4 de formation + Attestation d'expérience d'animation de 6 mois)
- ☐ Justificatif de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum

Pour les moins de 25 ans :

- ☐ Copie de l'attestation de recensement ou copie de certificat individuel de participation à la journée de défense et de citoyenneté (JDC)

Pour les salariés :

- ☐ Attestation employeur de prise en charge de la formation

Dépôt du dossier

- Via notre site internet : [Formulaire de candidature](#)
- Par courriel : dlucas@laligueidf.org
- Par voie postale : Ligue de l'enseignement de la région Ile-de-France
23 rue Dagorno
75012 PARIS

Attention, seules les fiches d'inscriptions remplies et les dossiers complets seront traités.